

RÈGLEMENTS SPORTIFS PARA TIR À L'ARC ADAPTÉ



Règlement applicable sur la paralympiade 2021/2024

Version actualisée // 28 07 2022

Article 1 : Le tir à l'arc FFSA en compétition officielle 6

A. Classification des archers	6
B. Les catégories de classement et d'âges officielles	6
C. Distance et blasons	7
1 – Championnat de France	7
D. Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France	7
E. Épreuves par classes au Championnat de France	7

Article 2 : Déroulement de la compétition en salle ou en extérieur 8

A. Tir de sélection	8
1 - Principe.....	8
2 - Temps de tir.....	8
3 - En cas d'égalité	8
B. Phases finales – BC et CD	8
C. Le classement	8
D. Le règlement de tir	9
1 - Généralités	9
2 - L'échauffement.....	9
3 - Ordre de tir	9
4 - La tenue des archers	10
5 - Décompte des points	10
6 - Cas particuliers	10

Article 3 : Les officiels..... 11

A. L'arbitre	11
B. Les marqueurs	11
C. Le directeur des tirs	11
D. Points à contrôler	11
E. Incident de tir	
F Réclamation, appels et litiges	12
1 - La commission technique.....	12
2 - Le jury d'appel	12
3 - Réclamation sur les feuilles de marque.....	12
4 - Réclamation.....	12
G. Abandon	12
H. Envoi des résultats.....	13

Article 4 : L'organisation matérielle - aménagement de la salle ou du terrain pour une compétition officielle..... 14

1 - La zone de tir.....	14
2 - La zone flèche.....	14
3 - La zone d'arbitrages	14
4 - La zone des arcs et d'attente	14
5 - La zone du public	14
6 - Les blasons : types de blasons	14
7 - Les buttes de tir.....	14
8 - Les cibles	14
9 - La hauteur des centres	14
10 - Les couloirs.....	14
11 - Le contrôle des temps de tir	15
12 - Equipements divers.....	15

Article 5 : Présentation du matériel de tir 16

A. L'arc recourbé, dit Classique ou encore Olympique.....	16
1 - Un arc.....	16
2 - Une corde.....	16
3 - Un repose flèche	16
4 - Un seul contrôleur d'allonge	16
5 - Un viseur ou un repère sur l'arc	16
6 - Des stabilisateurs et des amortisseurs	17
7 - Des flèches	17
8 - Brassards, dragonne, carquois de ceinture.....	17
B. L'arc nu ou Bare Bow	17
1 - Un arc.....	16
2 - Une corde.....	16
3 - Un repose flèche	16
4 - Des compensateurs	16
C. L'arc à poulies	18
1 - Un arc à poulies.....	18
2 - Une corde d'arc.....	18
3 - Un repose flèche réglable.....	18
4 - Un viseur	18
5 - Le Décocheur	18
6 - Autres données	18

Article 6 : Les championnats de France 19

A. Les inscriptions	19
B. Catégories d'âges.....	19
C. Résultats.....	19
D. Records de France.....	19
E. Blasons utilisés	19
F. Cérémonie des récompenses	20
G. Rôle de la Commission Sportive Nationale de tir à l'arc lors des championnats de France.....	20

Annexe 1 : Les dispositions des blasons 22

A. Disposition blason 80 – 10 zones	22
B. Disposition blason 60 – 10 zones	23
C. Disposition tri spots de 60	24
C. Disposition tri spots de 60 finales	24
D. Disposition blason 40 – 10 zones	26
D. Disposition blason 40 – 10 zones finales	26
E. Disposition tri spots de 40	28
E. Disposition tri spots de 40 finales	28

Annexe 2 : Programme prévisionnel d'un championnat (exemple)..... 30

Annexe 3 : Plan de site (exemple pour 32 cibles)..... 31

Commission sportive nationale Tir à l'arc FFSA 2021/2024 32

Article 1 : Le tir à l'arc FFSA en compétition officielle

A. Classification des archers

La structuration de la pratique compétitive au sein de notre fédération a changé depuis la saison 2017/18, avec une catégorisation, non plus par division (1, 2, 3), qui sont devenues au fil du temps, des niveaux de performance ne tenant plus compte des capacités intrinsèques des sportifs, mais par classes (AB, BC, CD) intégrées après une évaluation dans quatre domaines (autonomie, communication, socialisation et motricité).

Ce processus de classification des sportifs est transversal à toutes les disciplines sportives et positionne chaque sportif dans une classe AB, BC ou CD, en fonction de ses pouvoirs d'action.

Les règlements sportifs de chaque discipline sont, du coup, aussi modifiés, afin de prendre en compte cette nouvelle classification. Vous trouverez ci-après ceux du tir à l'arc.

Note : La CSN tir à l'arc et la DTN se réservent la possibilité de modifier certains articles de ces règlements sportifs à l'issue d'une saison pour permettre une pratique adaptée aux réalités rencontrées sur le terrain.

B. Les catégories de classement et d'âges officielles

Les archers seront inscrits dans les trois classes AB – BC – CD en fonction des résultats obtenus à l'issue des questionnaires de classification. Ils sont inscrits également en fonction de :

- Leur sexe (masculin et féminin) ;
- Leur catégorie d'âge. Les tableaux ci-dessous sont à retenir pour la durée de validité de ce règlement :

	CATÉGORIES OUVERTES JUSQU'AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX		CATÉGORIES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE			
	Moins de 12 ans (10 – 11)	Moins de 14 ans (12 – 13)	Moins de 18 ans (14-17)		18 ans à – de 50 ans	50 ans et +
Période de réf	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en
2020 - 2021	2009-2010	2007-2008	2005-2006	2003-2004	1971-2002	1970 et avant
2021 - 2022	2010-2011	2008-2009	2006-2007	2004-2005	1972-2003	1971 et avant
2022- 2023	2011-2012	2009-2010	2005-2008		1973-2004	1972 et avant
2023- 2024	2012-2013	2010-2011	2006-2009		1974-2005	1973 et avant

Les types d'arcs utilisés : arc nu (barre Bow), arc classique (olympique), arc à poulies (compound) - cf. art.5 p.16.

C. Distance et blasons

Cibles et distance de tir : selon la catégorie, la classe et le type d'arc utilisé (nu, « classique » ou à poulies)

Championnat de France

TIR À 18 MÈTRES	Arc Classique - Olympique		Arc Nu - Bare Bow	Arc à Poulies (Compound)
	14 ans et 50 ans	+ 50 ans	14 à 50 ans et +	14 à 50 et +
AB	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs		80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	
BC	60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales		60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	Tri spot 60 cm Tir de Qualification & Finales
CD	40 cm 10 zones pour les – de 18 ans et séniors Tir de Qualification & Finales	60 cm 10 zones pour les + 50 ans Tir de Qualification & Finales	60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	Tri spot 40 cm Tir de Qualification & Finales

Nous laissons le libre choix à l'encadrant ou à l'entraîneur de la dimension des blasons à adapter progressivement pour une approche vers la participation aux championnats départementaux, régionaux ou nationaux.

D. Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France

Pour plus grand respect et permettre le meilleur accueil pour les sportifs, lors des Championnats de France, les archers seront qualifiés selon leur classement national réalisé aux compétitions qualificatives locales départementales et/ou régionales.

Il a été fixé un nombre d'engagements maximal à 256 archers, répartis sur deux départs de 128 archers.

E. Épreuves par classes au Championnat de France

CLASSE	QUALIFICATIONS	MATCHS PHASES FINALES	DEMI-FINALE & FINALE
AB	2 séries de 10 x 3 flèches avec une pause de 10 à 20 min	Pas de tir de classement Le Tir de Qualification vaut tir de classement	Les podiums sont établis selon les résultats du tir de qualification
BC	2 séries de 10 x 3 flèches avec une pause de 10 à 20 min	Phases finales sur 4 volées de 3 flèches Si égalité, départage par une flèche de barrage	Finales sur 4 volées de 3 flèches Si égalité, départage par une flèche de barrage
CD	2 séries de 10 x 3 flèches avec une pause de 10 à 20 min	Phases finales sur 4 volées de 3 flèches Si égalité, départage par une flèche de barrage	Finales sur 4 volées de 3 flèches Si égalité, départage par une flèche de barrage

Pour les rencontres départementales, de zone ou régionales, organisées pour permettre aux archers de tenter de se sélectionner aux Championnats de France, le tir de sélection de 2 x 10 volées peut suffire, à condition que :

1. La rencontre soit officiellement déclarée et enregistrée au programme sportif FFSA de la saison ;
2. La rencontre soit arbitrée par un arbitre officiel et se déroule dans des conditions réglementaires ;
3. Les résultats, visés et signés par l'arbitre de la rencontre.

Ces 3 conditions sont valables pour toutes les rencontres officielles.

Article 2 : Déroulement de la compétition en salle ou en extérieur

A. Tir de sélection

Épreuves de sélection – Valable pour les 3 classes AB-BC-CD

1 - Principe

Chaque archer tire 2 séries de 10 volées de 3 flèches soit 60 flèches au total. À l'issue de cette épreuve un classement général est effectué.

En fonction du nombre d'archers, la compétition peut se dérouler soit :

- 3 archers tirant simultanément ;
- Ou par alternance de 2 fois 2 archers.

2 - Temps de tir

Chaque archer dispose de 2 minutes par volée. Le feu orange apparaît pour signaler les 30 dernières secondes.

Suite à un incident de tir, l'archer aura 40 secondes par flèche non tirée.

3 - En cas d'égalité

Au classement général, les égalités sont résolues en comptant :

- Le plus grand nombre de flèches marquant des points ;
- Le plus grand nombre de flèches valant 10, puis 9.

Si l'égalité subsiste, l'on procède à un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre pour les arcs classique et arcs nu, pour les arcs à poulies sur le spot du milieu. Si l'arbitre est dans l'incapacité de déterminer la flèche la plus près du centre, on procédera au tir d'une deuxième flèche de barrage au plus près du centre et ainsi de suite jusqu'à résolution de l'égalité.

Le barrage se fera en tir simultané : les deux archers tirent leur flèche dans le temps imparti de 40 secondes.

B. Phases finales – BC et CD

Les phases finales sont programmées seulement pour les classes BC et CD de la FFSA, en arc classique, arc Bar Bow (arc nu) et arc poulies. Selon les catégories d'âges ouvertes pour les finales lors des championnats de France.

Moins de 18 et moins de 16 (surclassés) [jeunes] – plus de 18 à 50 [senior] – 50 et plus [vétérain].

Les phases finales se déroulent en match de 4 volées de 3 flèches.

Sélections :

Les tirs de sélection sont accessibles en 1/4 de finale, si 8 archers minimum dans la catégorie, sinon 1/2 finale.

Les tirs de sélection sont accessibles en 1/2 de finale, si 4 archers minimum dans la catégorie, si non classement direct.

Il sera possible de faire tirer des 1/8 de finale si la configuration de la salle le permet et s'il y a plus de 16 Archers dans la même catégorie.

C. Le classement

Les compétitions de tir à l'arc FFSA sont proposées en épreuves masculines et féminines. Un classement par sexe, par classe, par armes et catégories d'âges sera établi, même s'il n'y a qu'un seul participant.

D. Le règlement de tir

1 - Généralités

Chaque compétiteur doit tirer ses flèches par volée de 3 flèches. Le temps maximal autorisé pour une volée est de 2 minutes. Tout archer tirant une flèche avant ou après les signaux délimitant le temps de tir perdra le bénéfice de la flèche ayant fait le meilleur score au cours de cette volée.

Toutefois, s'il s'avère nécessaire pour l'archer de changer sa corde ou de procéder à un réglage essentiel de son équipement, les arbitres devront être informés et un temps de 40 secondes par flèches non tirées doit être accordé. S'il y a incident de ce type, l'archer ne doit pas quitter le pas de tir mais se faire remarquer en levant l'arc au-dessus de sa tête.

À l'exception des personnes handicapées physiques, les compétiteurs doivent tirer debout et sans un quelconque soutien, un pied de chaque côté de la ligne de tir.

Pour les personnes handicapées physiques, le tir assis est possible mais l'archer ne peut se déplacer de la ligne de tir pendant le temps imparti des 2 minutes et ne peut prétendre à l'utilisation du couloir complet pour lui seul (2 tireurs par couloir).

Une ligne sera tracée 3 m devant la ligne de tir, elle servira à indiquer la distance maximale pour un tir manqué ou une flèche tombée pouvant être considérée comme n'ayant pas été tiré. Toute partie de la flèche se trouvant dans la zone des 3 m doit être considérée comme une flèche non tirée.

Il reste interdit de maintenir le bras d'arc du tireur ou de l'accompagner près du corps (soutien du dos par exemple) pendant la séquence de tir.

Quel que soit l'arc, l'archer est tenu de maintenir la poignée d'arc d'une main et de l'autre tracter la corde en utilisant soit une palette pour les arcs classiques, pour les arcs nus une palette spécifique Bare Bow et pour les arcs à poulies un décocheur mécanique ou une palette.

La potence est interdite en PARA TIR A L'ARC ADAPTE.

La traction de la corde doit se faire par l'archer lui-même sans autres dispositifs que son corps.

Dispositif particulier concernant les trois Classes (AB-BC-CD)

Il est possible pour l'archer présentant des problèmes physiques ne lui permettant pas d'encocher seul sa flèche avant le tir, d'être aidé dans ce geste (encochage et placement sur repose flèche) par un entraîneur (toujours la même personne), qui en informera l'arbitre et le responsable du concours lors de l'inscription et avant le début des tirs.

1 entraîneur pour 4 archers d'un même club est autorisé pendant la compétition à se trouver derrière la ligne d'attente, un second entraîneur est autorisé si la compétition se déroule sur deux salles de tir différentes. Il peut donner des conseils pour d'éventuels réglages, mais uniquement lorsque l'archer est au repos.

2 - L'échauffement

1 ^{er} cas	L'échauffement s'effectue sur le terrain du concours pendant 30 minutes. Toutes les flèches sont tirées sous le contrôle des arbitres. Les volées sont rythmées par les feux ou tout autre signal de remplacement.
2 ^e cas	Si la compétition prévoit des phases finales et si celles-ci se déroulent au-delà de 60 min après l'arrêt des qualifications, les archers ont droit à 1 fois 3 flèches d'essai avant le 1 ^{er} tour uniquement. Il n'y a pas d'autres flèches d'essai pour la suite des phases finales.

Si les phases finales se déroulent le lendemain, veuillez-vous référer au 1^{er} cas énoncé ci-dessus.

Pendant la période d'échauffement, l'entraîneur peut, et cela est valable pour les 3 classes, accompagner l'archer jusqu'aux cibles (1 entraîneur pour 4 archers).

3 - Ordre de tir

Chaque compétiteur est représenté sur le pas de tir par une lettre : A, B, C ou D, ainsi qu'un numéro de dossard qu'il porte au milieu du dos, ou sur son carquois.

Sur chaque cible, il ne peut y avoir au maximum que 4 archers.

Pour les blasons 60 cm 10 zones et tri spots 60 :

- A et C tirent sur le blason de gauche et B et D sur le blason de droite ;
- Si 4 trispots de 60 cm et 4 archers : à partir de la gauche, A tire sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième, D sur la quatrième.
- Pour les arcs compounds sur les tri spots de 60, seul le 10 du centre vaut 10, le reste du jaune (dont le 10 classique) vaut 9.

Pour les blasons 40 cm 10 zones et tri spots 40 (si 2 tri spots) :

- A tire sur le blason en haut à gauche et B sur le blason en haut à droite. C tirera sur le blason en bas à gauche et D sur le blason en bas à droite ;
- Si 4 trispots de 40 cm et 4 archers : à partir de la gauche, A tire sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième, D sur la quatrième.
- Pour les arcs compounds sur les tri spots de 40, seul le 10 du centre vaut 10, le reste du jaune (dont le 10 classique) vaut 9.
- **Pour les arcs compounds classe CD le blason doit être un tri spot de 40 avec le 10 de diamètre 2 cm (répétition)**

Lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée mais être marquée comme manquée.

Lorsque des blasons triples sont utilisés, chaque compétiteur tire ses flèches dans n'importe quel ordre, mais une flèche dans chaque zone score.

Si plus d'une flèche se trouve dans la même zone de score, seule la flèche ayant la valeur la plus basse est considérée. La ou les autres flèches seront marquées comme manquées (M).

En règle générale l'ordre de tir doit figurer sur la cible et au pas de tir.

4 - La tenue des archers

Tenue blanche ou tenue de club uniforme. Les bermudas, jeans, chaussures autres que des chaussures de sport sont interdits durant la compétition et les podiums.

5 - Décompte des points

Après chaque volée et après avoir reposé les arcs, les archers vont aux cibles pour participer au marquage de leurs points et retirer leurs flèches.

Il est interdit de toucher aux flèches et à la cible avant que le marqueur n'ait relevé les points et coché les impacts. Sinon, il n'y aura pas de jugement possible par l'arbitre, en cas de chevauchement litigieux de zones, et la valeur inférieure de la flèche sera attribuée.

6 - Cas particuliers

- Si une flèche touche deux couleurs, ou le cordon de séparation des zones de score, elle obtient la valeur la plus élevée des zones concernées, dans le doute sur décision d'un arbitre ;
- Lors d'un refus, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible, à condition que tous les impacts précédents aient été cochés et qu'un impact ou un repère d'impact sans pointage puisse être identifié ;
- Lorsqu'une flèche atteint la cible et la traverse de part en part, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible à condition que tous les impacts antérieurs aient été convenablement cochés et qu'un impact sans pointage puisse être identifié ;
- Lorsqu'une flèche atteint l'encoche d'une autre flèche et y reste encastrée, elle doit être comptée à la valeur de la flèche atteinte ;
- Lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et rebondit ensuite de la cible, elle doit être comptée à la valeur de la flèche heurtée, à condition que la flèche endommagée puisse être identifiée ;
- Lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et se plante ensuite en cible après avoir été déviée, elle doit être comptée suivant sa position en cible ;
- Lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée mais marquée comme Manquée ;
- Si plus de 3 flèches appartenant au même archer se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 2 flèches ayant les valeurs les plus basses sont comptabilisées.

Article 3 : Les officiels

A. L'arbitre

- En attendant la mise en place d'un corps arbitral FFSA, les arbitres de la FFTA seront sollicités pour officier les rencontres officielles du calendrier fédéral Sport Adapté. Ils recevront une formation FFSA ;
- La fonction d'arbitre est indispensable par la garantie qu'elle apporte au sérieux des compétitions ;
- Le règlement applicable est celui de la FFSA. L'organisateur devra mettre à disposition ce règlement aux arbitres FFTA au moins une semaine avant la compétition ;
- Pour les archers du Sport Adapté, la compétition est souvent crispante. Les arbitres seront des « guides » pour que la rencontre puisse se dérouler dans de bonnes conditions ;
- Il doit y avoir une justice absolue sans compromettre les règlements ;
- Lors d'un championnat de France, il faut un arbitre pour 7 cibles ;
- L'arbitre effectue toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons, feuilles de marques...) au bon déroulement du concours ;
- L'arbitre contrôle l'affectation des cibles ;
- L'arbitre dirige l'échauffement en concertation avec le directeur des tirs ;
- L'arbitre contrôle la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard ;
- L'arbitre contrôle les équipements des archers.

B. Les marqueurs

Les compétiteurs de la FFSA ayant quelques difficultés pour remplir d'une manière autonome les fiches de marques, l'organisateur devra prévoir des marqueurs de la façon suivante minimum :

Une information sur le marquage des feuilles de marque pour les bénévoles sera faite par la CSN (les responsables des greffes) le samedi matin 30 minutes avant le début de la compétition.

- Les marqueurs :
 - Pour la classe AB, ils devront être 2 dont une personne connaissant les feuilles de marque et un bénévole ;
 - Pour les classes BC et CD au minimum une personne connaissant les feuilles de marque (Archer ou Bénévole).
- Les marqueurs sont placés sous l'autorité des arbitres ;
- Les marqueurs cochent l'impact après chaque volée ;
- Les marqueurs portent la valeur des flèches en ordre décroissant sur la feuille de marque. S'il y a litige sur un point l'arbitre est appelé, il est le seul habilité à définir la valeur de cette flèche ;
 - **Le marqueur ne doit pas être sur la cible d'un compétiteur de son club**

C. Le directeur des tirs

- Le directeur des tirs (championnats de France) sera un membre de la CSN Tir à l'arc FFSA, de préférence l'arbitre FFSA arbitre assistant ou arbitre fédéral FFTA ;
- Il veille au respect des règles de sécurité sur le terrain de compétition ;
- Il gère les différentes séquences de tir aux moyens des feux, du chronomètre, des horloges digitales, du klaxon ou du sifflet ;
- Les arbitres s'entendent avec lui pour la procédure à adopter en ce qui concerne les incidents de tir, les défaillances d'équipement, les interruptions de tir.

D. Points à contrôler

- Equerrage du terrain ;
- Distances de tir ;
- Si la compétition s'effectue en 3 tireurs simultanées, l'axe de centre à centre des buttes de tir doit être au minimum de 2,10 mètres.
- Si la compétition s'effectue en 2 * 2 tireurs en alternance, l'axe de centre à centre des buttes de tir doit être au minimum de 1,60

mètres ;

- La sécurité derrière les cibles, à gauche, à droite ;
- Vérifier les lignes : pas de tir, zone de flèche devant le pas de tir, zone d'arbitrage, zone d'arc et ligne d'attente.
- Vérifier les couloirs de cible ainsi que le numérotage des pas de tir ;
- Vérifier la signalisation : feux, horloge digitale, panneaux rayés, rythme de tir ;
- Vérifier le matériel de rechange : blasons, agrafeuses, stramits, renforts de stramits ;
- Vérifier l'éclairage, tables, chaises, repose arcs, tableaux de marquages de résultats, sonorisation, toilettes, poubelles.

E. Incidents de Tir

Pendant les phases qualificatives, prévenir un des arbitres présent avec discrétion par un geste avec l'arc ou la main.

Pendant les phases finales ou les duels il n'y a pas d'incident de tir.

F. Réclamation, appels et litiges

1 - La commission technique

Elle est composée de l'arbitre responsable de la compétition qui sera le président de la commission, assisté de deux autres arbitres. La fonction de cette commission est de veiller au bon déroulement des épreuves, à la bonne application des règlements FFSA Tir à l'Arc.

2 - Le jury d'appel

Le jury d'appel est composé de 3 membres :

- Le membre de la commission désigné pour la rencontre ;
- L'arbitre responsable de la manifestation ;
- Le représentant du Président de la FFSA.

Les décisions du jury d'appel sont définitives et sans appel possible.

Le jury d'appel ne peut jamais se prononcer sur la valeur d'une flèche. Cette décision est du seul ressort de l'arbitre.

3 - Réclamation sur les feuilles de marque

Aucune réclamation ne pourra être faite sur la contestation des points sur la feuille de marque après vérification de l'accompagnateur ou la remise au greffe. Si les responsables de la commission constatent une erreur flagrante ils contacteront l'encadrement des archers concernés.

4 - Réclamation

Les réclamations doivent être formulées par écrit et doivent comporter :

- Nom et Prénom du demandeur, fonction et numéro de licence FFSA ;
- N° de dossard de l'archer concerné ;
- Date et heure du dépôt de la réclamation ;
- Exposé de la réclamation ;
- Signature du demandeur.

G. Abandon

Il y a abandon lorsqu'il n'y a plus de reprise de tir. D'une manière générale l'archer est considéré comme ayant participé à la compétition. L'archer est classé avec le score acquis au moment de l'abandon (sauf lors des compétitions avec finales). L'archer qui a abandonné, a droit à toutes les récompenses prévues par l'organisateur, en fonction de sa place ou de son score réalisé au moment de l'abandon.

H. Envoi des résultats

Les résultats de toutes rencontres sélectives officielles inscrites au calendrier, doivent parvenir par moyen informatique à la CSN tir à l'arc dans les meilleurs délais par l'intermédiaire du référent, pour une mise à jour du classement national (ranking) à : csntaffsa@gmail.com

Article 4 : L'organisation matérielle - aménagement de la salle ou du terrain pour une compétition officielle

1. [La zone de tir](#)

Elle devra être équerrée et chaque distance doit être mesurée avec précision à partir d'un point situé verticalement sous le centre de l'or de la cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance sur la distance sera de ± 10 cm à 18 mètres.

2. [La zone de flèche](#)

Matérialisée à 3m devant la ligne de tir.

3. [La zone d'arbitrages](#)

Située à 3 m ou 2m 50 derrière la ligne du pas de tir.

4. [La zone d'arc et d'attente](#)

Environ 3m derrière la zone des arbitres

5. [La zone du public](#)

Derrière la zone d'arc avec une séparation par des barrières ou de la rubalise.

6. [Les blasons : types de blasons](#)

Diamètre 80 - 10 zones, 60 – 10 zones et 40 – 10 zones.

Tri spots : diamètre de 40 avec le 10 de 4 cm arcs classiques, tri spot diamètre 40 avec le 10 de 2 cm arcs compounds et tri spot 60 cm arcs nus.

7. [Les buttes de tir](#)

Elles doivent être installées de manière à ce qu'elles fassent un angle quelconque entre 0 et 15 ° par rapport à la verticale. Toutes les buttes doivent être inclinées du même angle. Chaque butte devra être numérotée., les cibles paire chiffre noir fond jaune et les cibles impair chiffre jaune sur fond noir.

8. [Les cibles](#)

Les cibles utilisées sont, de préférence, des stramits de 125cm \pm au minimum (côté ou diamètre).

9. [La hauteur des centres](#)

Le centre de l'or doit se trouver à 130 cm \pm 2 cm au-dessus du sol. Lorsque des tri spots verticaux sont utilisés, cette hauteur s'applique au spot du milieu. Si on utilise des tri spots disposés en carré, la hauteur de 100 cm \pm 2 cm s'applique aux centres inférieurs. L'espacement entre les blasons placés à la même hauteur devra être au moins de 10 cm entre leurs plus proches zones de scores. Tandis que la hauteur de 160 cm s'applique aux centres supérieurs. La tolérance de positionnement ne devra pas excéder ± 2 cm.

Pour les blasons de diamètre 40 le bas du blason du haut à 1,30 m et le haut du blason du bas est à 1,30 m \pm 2 cm

10. [Les couloirs](#)

Les couloirs devront avoir une largeur d'au moins 160 cm et ne pas comporter plus de 2 compétiteurs tirant en même temps, de manière à ce que chaque archer dispose d'au moins 80 cm. Le point correspondant au centre de chaque cible devra être matérialisé sur le pas de tir.

11. [Le contrôle des temps de tir](#)

- Le matériel acoustique : le directeur de tir doit contrôler le tir, le début et la fin du temps sont indiqués au moyen d'un sifflet ou de tout autre dispositif donnant des signaux sonores audibles ;
- Le matériel optique : en plus du matériel acoustique ci-dessus, chaque limite de temps sera indiquée au moyen de :
 - Feux et ou d'horloges digitales synchronisées ;
 - Fanions, panneaux ou tout autre dispositif simple. Le matériel acoustique a la priorité en cas de désaccord entre le matériel acoustique et le matériel optique.

12. [Equipements divers](#)

- La mise en place d'un dispositif pour indiquer l'ordre des tirs (AB – CD, etc.). Les lettres doivent être assez grandes pour être lisibles par tous les compétiteurs depuis leur position de tir ;
- La mise en place d'un tableau d'affichage des résultats ;
- Des chaises ou des bancs en nombre suffisant, voire des tables derrière la ligne d'attente pour les compétiteurs, les entraîneurs et les officiels ;
- Un podium pour la remise des récompenses ;
- Chaque compétiteur doit porter un dossard dont le numéro doit être visible en toutes circonstances ;
- Numérotation des buttes de tir (1, 2, 3, ...).

Article 5 : Présentation du matériel de tir

Ce chapitre définit le type d'équipement que les compétiteurs sont autorisés à utiliser lorsqu'ils souhaitent participer à des compétitions Nationale, Ligue ou Départementale et concours local (inscrites au calendrier fédéral) de tir à l'arc en Sport Adapté. Les archers peuvent indifféremment utiliser des arcs recourbés (classiques), ou à poulies (compounds), équipés ou non de stabilisateurs et viseurs. Chaque compétition sera précédée d'une inspection du matériel, effectuée par l'arbitre, qui s'assurera de sa conformité et pourra prendre si nécessaire, toutes dispositions qu'il jugera utiles.

A. L'arc recourbé, dit Classique ou encore Olympique

1. Un arc

Un arc de n'importe quel type peut être utilisé à condition qu'il réponde au principe et à la définition dûment approuvée du mot arc, à savoir :

- Une poignée rigide comprenant un point de prise ;
- Deux branches souples aux extrémités desquelles se trouve une poupée avec une gorge pour recevoir une corde ;
- L'arc est mis sous tension par une seule corde fixée directement et uniquement aux deux poupées et lors de l'utilisation est tenue d'une main par sa poignée pendant que les doigts de l'autre main tirent, retiennent et lâchent la corde.

2. Une corde

Une corde d'arc qui peut être faite d'un nombre quelconque de brins dans la matière choisie à cet effet avec :

- Une garniture centrale ou tranche fil pour placer les doigts tirant sur la corde ;
- Un point d'encoche pour y ajuster l'encoche de la flèche ;
- Pour localiser le point d'encoche de la flèche un ou deux repères sont autorisés 1 au niveau supérieur et 1 au niveau inférieur de l'encoche ; Il est interdit d'avoir plusieurs points d'encoche sur la corde
- À chaque extrémité de la corde, une boucle qui sera placée dans la gorge de la poupée au montage de l'arc.

En outre un accessoire et un seul est autorisé sur la corde pour servir de repère à la lèvre ou au nez (sucette). La tranche fil de la corde ne doit pas se terminer dans un champ de vision de l'archer en position de plein armement. La corde de l'arc ne doit en aucun cas aider à viser au moyen d'œilleton, marque ou de tout autre dispositif.

3. Un repose flèche

Un repose flèche qui peut être réglable à condition qu'il ne soit ni électrique ou électronique. Les repose flèches propres aux arcs à poulies sont interdits. Le berger button est autorisé (règle la sortie de la flèche).

4. Un seul contrôleur d'allonge

Un clicker sonore ou visuel, autre qu'électrique ou électronique peut être utilisé.

5. Un viseur ou un repère sur l'arc

Un viseur ou un repère sur l'arc pour viser sont autorisés mais en aucun moment on ne peut utiliser plus d'un seul de ces dispositifs.

Un viseur destiné à orienter l'arc vers la cible et permettant un réglage tant latéral que vertical est soumis aux exigences suivantes :

- Il ne doit comporter aucun prisme, lentille, verres grossissants, dispositif de pointage électrique ou électronique, ni procurer plus d'un seul point de visée. Une extension à laquelle le viseur est fixé est autorisée ;
- Un repère est une marque simple faite sur l'arc pour viser. Cette marque peut être faite au crayon, avec un ruban adhésif ou toute autre matière de marquage adéquate ;
- Une plaquette ou ruban adhésif avec les marques de distances peut être fixé sur l'arc comme aide-mémoire, mais ne doit en aucun cas offrir une aide supplémentaire de visée.

6. Des stabilisateurs et des amortisseurs

Des stabilisateurs et des amortisseurs sont autorisés.

7. Des flèches

De tout type peuvent être utilisées. Une flèche comporte un tube avec une pointe, une encoche, un empennage. Les flèches de chaque compétiteur doivent être marquées sur le tube à son nom ou à ses initiales. Toutes les flèches utilisées doivent être de même modèle et de même couleur d'empennage, d'encoches identiques.

Une protection des doigts est autorisée sous forme de protège doigts, de gants, de palette pour tirer, retenir et décocher pour éviter de pincer la flèche peut être utilisée.

L'utilisation d'un décocheur ou autre moyen mécanique est interdit avec un arc classique

Des jumelles peuvent être utilisées par l'archer pour localiser les flèches.

Un trépied pour supporter les jumelles peut être autorisé sans qu'il ne perturbe les archers sur le même pas de tir. L'accord des archers du même pas de tir doit être recueilli au préalable et il se règle sur la hauteur sous le bras de l'archer le plus petit de la cible.

8. Brassards, dragonne, carquois de ceinture

Brassards, dragonne, carquois de ceinture sont vivement conseillés.

B. L'arc nu ou Bare Bow

1. Un arc

Il s'agit d'un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire :

- Comprenant une poignée (grip),
- Deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde.

L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction.

- Il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

Cet arc doit être dépourvu de tout accessoire, à l'exception du repose flèche et exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

2. Une corde

Une corde d'arc qui peut être faite d'un nombre quelconque de brins dans la matière choisie à cet effet avec :

- Une garniture centrale ou tranche fil pour placer les doigts tirant sur la corde ;
- Un point d'encoche pour y ajuster l'encoche de la flèche ;
- Pour localiser le point d'encoche de la flèche un ou deux repères sont autorisés 1 au niveau supérieur et 1 au niveau inférieur de l'encoche ; Il est interdit d'avoir plusieurs points d'encoche sur la corde
- À chaque extrémité de la corde, une boucle qui sera placée dans la gorge de la poupée au montage de l'arc.

Le tranche fil de la corde ne doit pas se terminer dans un champ de vision de l'archer en position de plein armement. La corde de l'arc ne doit en aucun cas aider à viser au moyen d'œilleton, marque ou de tout autre dispositif.

Un seul repère de doigt de largeur d'un nockset (2mm) est autorisé uniquement pour la classification AB

3. Un repose flèche

Un repose flèche qui peut être réglable à condition qu'il ne soit ni électrique ou électronique. Les reposes flèches propres aux arcs à poulies sont interdits. Le berger button est autorisé (règle la sortie de la flèche).

4. Les compensateurs

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

L'arc non tendu, complet avec les accessoires autorisés doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2 cm de diamètre intérieur, tolérance de + ou – 0,5 mm La longueur et la puissance sont indifférentes.

Tout archer tirant sans viseur mais ayant un arc avec une masse supérieure au diamètre de l'anneau soit 12.2 cm sera classé en arc classique avec viseur dans sa classe et catégorie d'âge.

Pas de viseur pas de clicker, ni de perche de stabilisation.

L'utilisation du décocheur ou autre moyen mécanique est interdit avec un arc nu

C. L'arc à poulies

Cet arc est encore appelé compound ou à cames ou arc moderne de précision.

1. Un arc à poulies

Un arc à poulies est un arc où la traction de la corde est mécaniquement assistée par un système de cames et ou de poulies. La puissance maximale autorisée pour le tir en salle Sport Adapté est de 60 livres.

2. Une corde d'arc

Une corde d'arc peut être faite de n'importe quel nombre de brins avec un tranche fil central pour supporter la traction des doigts ou du décocheur. Un point d'encochage peut être ajouté pour tenir correctement la flèche. Pour localiser ce point, un ou deux repères d'encochage de la flèche peuvent être installés. Idem arc recourbé. Il est interdit d'avoir plusieurs points d'encochage sur la corde, un seul d-loop est autorisé. Sucette et nasette permettant un repère sur les lèvres est autorisée, ainsi qu'une visette avec ou sans rappel élastique de maintien en ligne.

3. Un repose flèche réglable

Un repose flèche réglable est autorisé pourvu qu'il ne soit pas électrique ou électronique.

4. Un viseur

Un viseur fixé sur l'arc, permettant un réglage latéral et vertical est autorisé. Le système de visée peut comporter un système de niveau et ou des prismes et ou des lentilles grossissantes. Une extension sur laquelle le viseur est fixé est autorisée. Les systèmes électriques ou électroniques sont interdits.

5. Le décocheur

Tout archer utilisant un décocheur ou autre moyen mécanique sera obligatoirement classé dans la catégorie Arc à poulies et ne pourra prétendre tirer avec les arcs classiques ou arcs nus. (Il n'y a pas de de catégorie Arc à Poulies dans la Classe AB). Un archer classé en AB tirera obligatoire sur Trispots de 60 et sera mis dans la classe BC. L'archer sera maintenu dans sa catégorie d'âge.

6. Autres données

- Des stabilisateurs et amortisseurs sont autorisés ;
- Les flèches : idem que les dispositions concernant l'arc recourbé ;
- Protection des doigts : idem que pour l'arc recourbé plus possibilité d'utiliser un décocheur à décoche mécanique ;
- Les jumelles : idem que pour l'arc recourbé ;
- Brassards, dragonne, carquois de ceinture sont vivement conseillés.

Article 6 : Les championnats de France

A. Les inscriptions

- Pour être sélectionné aux championnats de France dans les classes AB, BC, ou CD Tir à l'Arc, chaque archer doit avoir participé à un championnat départemental et/ou zone, et/ou régional de la saison en cours, et/ou à une rencontre sélective inscrite au calendrier FFSA ; ou autre moyen de sélection tel qu'un challenge organisé par la FFSA
- Un classement national définit les sélectionnés par catégorie et sera tenu à jour à l'issue de chaque rencontre ayant eu lieu, suite à l'envoi des résultats à la CSN par les différents organisateurs de rencontres officielles ;
- Les résultats devront être validés par les instances responsables (réfèrent de la discipline CD/Ligues) ;
- Au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de championnat en tir à l'arc, les conditions d'inscription du sportif concerné seront étudiées par la CSN tir à l'arc en début de saison sportive ;
- En l'absence de ces documents les inscriptions ne seront pas prises en compte par l'organisateur.

B. Catégories d'âges

Les catégories d'âges ouvertes vont de moins de 16 ans (surclassés) à plus de 50 ans (vétérans), masculins et féminins dans les trois classes : AB (arcs nus arcs classiques), BC-CD et dans les trois armes (arcs nus, arcs avec viseur et arcs à poulies).

Un simple surclassement est possible. Le classement de l'archer se fera dans la catégorie de son surclassement.

Exemple : un moins de 16 ans peut participer s'il a un simple surclassement. Cf. page 6.

C. Résultats

À l'issue des épreuves il y aura un classement par classe, sexe, catégorie d'âge, arme, même s'il n'y a qu'un seul participant.

Dans les catégories où il n'y aurait qu'un compétiteur, qu'à la condition d'avoir tiré la totalité des deux séries de flèches (soit 60 flèches).

D. Records de France

Seule la CSN Para tir à l'arc adapté peut valider et reconnaître les records de France FFSA.

Les records sont établis lors des compétitions officielles validées par la FFSA (CDSA et/ou Ligues) et la fiche de marques de l'archer doit être obligatoirement contre signée par : l'arbitre responsable de la compétition, le marqueur et l'archer. Le résultat complet de la compétition doit être joint à la fiche de marque.

Cette fiche sera adressée à la commission pour validation et inscrite sur le livre des records.

Cette homologation concerne les archers évoluant en classe AB, BC et CD.

E. Blasons utilisés

Voir article distances et blasons. Les tri spots sont verticaux.

F. Cérémonie des récompenses

Les championnats de la FFSA sont des circonstances solennelles. Il est de ce fait normal que les compétiteurs portent soit des tenues blanches ou une tenue de club uniforme. Les bermudas, le short, le jean ainsi que les chaussures autres que les chaussures de sports sont interdits.

Sur le podium la tenue sportive est de rigueur.

Le podium doit être aménagé de telle manière qu'il permette un accès facile aux médaillés (plutôt un podium en largeur qu'en hauteur).

G. Rôle de la Commission Sportive Nationale de tir à l'arc lors des championnats de France

Son rôle sera de :

- Maintenir une collaboration étroite entre le Comité d'Organisation Local et la Commission Sportive Nationale FFSA ;
- Présenter le cahier des charges du championnat à l'organisateur ;
- Prévoir au moins une visite sur le site du championnat quelques mois avant la compétition afin de s'assurer que les terrains et le matériel à utiliser sont conformes aux règlements ainsi qu'aux vœux de la FFSA ;
- Être présent sur les lieux du championnat dès le premier jour du championnat, afin de prendre les dernières décisions, si nécessaire ;
- Supervision des greffes sur la compétition et greffe principal ;
- Supervision de l'arbitrage et arbitre principal ;
- Superviser l'attribution des cibles ;
- Organiser et présider la réunion des entraîneurs ou responsables de clubs FFSA à la veille du championnat ;
- Superviser la cérémonie des remises de récompenses ;
- Résoudre tout problème qui ne concerne pas l'arbitrage.

ANNEXES

Annexe 1 : Les dispositions des blasons

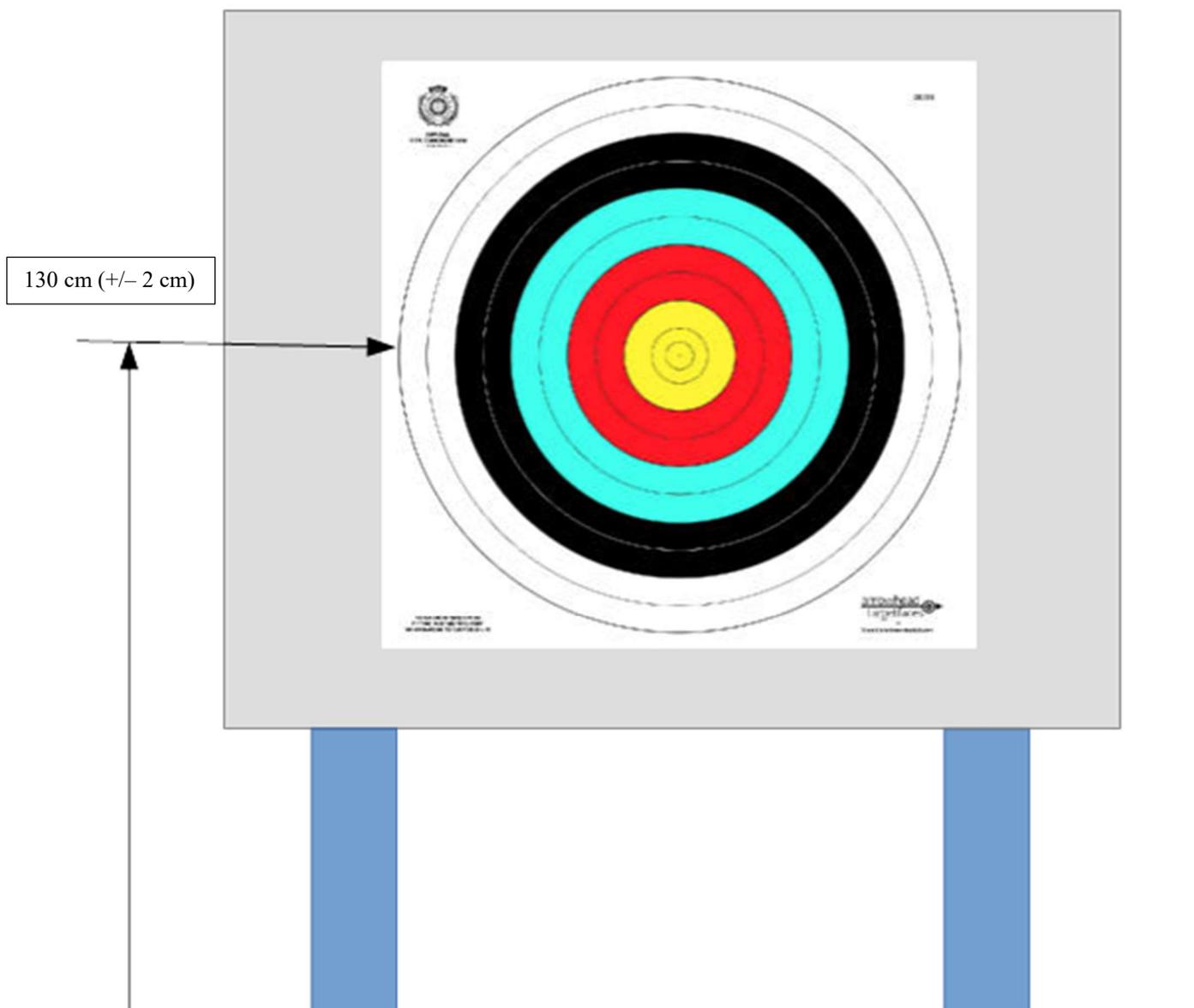
- A. Disposition des blasons 80
- B. Disposition des blasons 60
- C. Disposition des blasons Tri spots 60 cm
- D. Disposition des blasons 40 cm 10 zones
- E. Disposition des blasons Tri spots 40 cm

Annexe 2 : Programme prévisionnel d'un championnat (exemple)

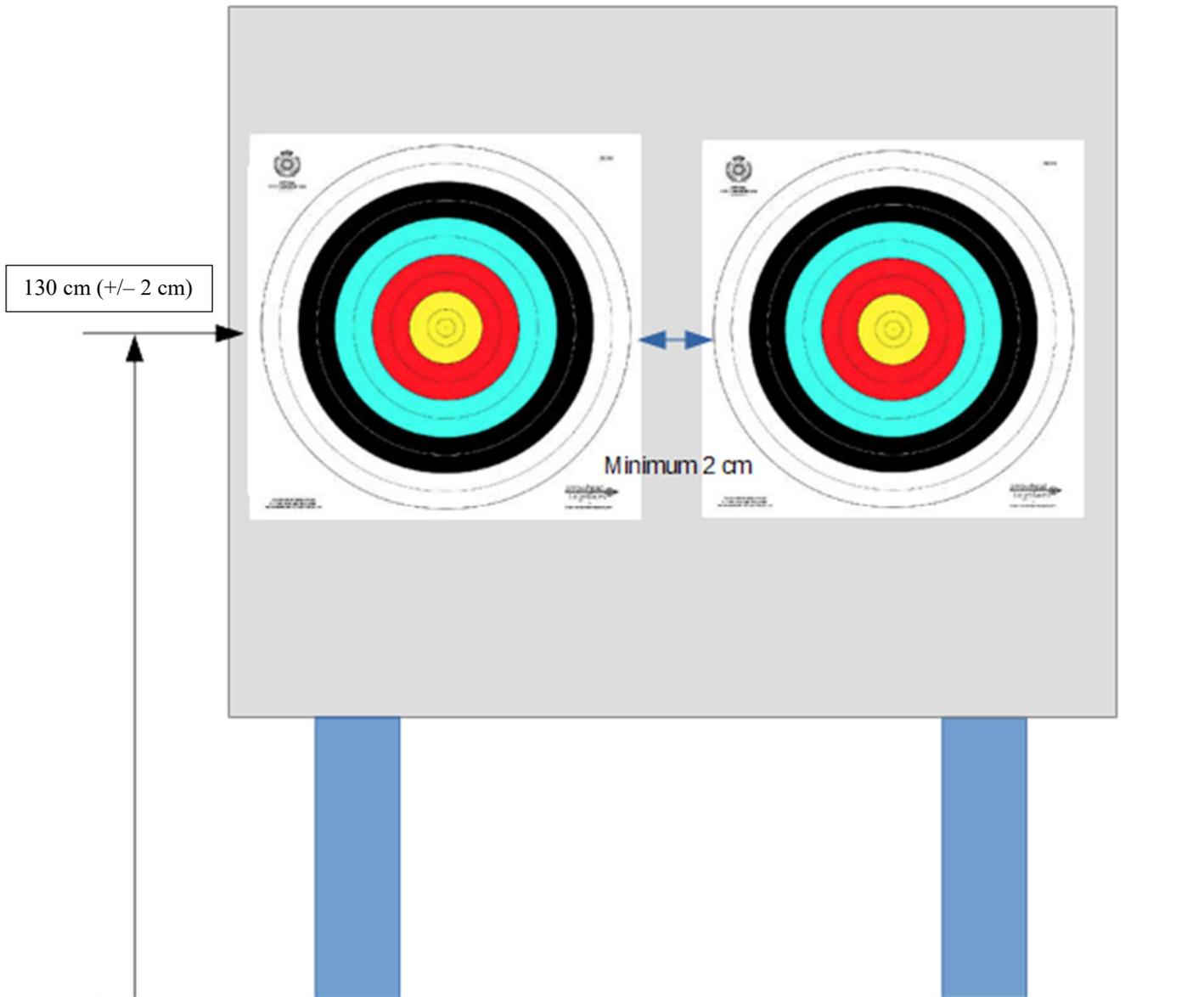
Annexe 3 : Plan de site aménagé pour 32 cibles (exemple)

Annexe 1 : Les dispositions des blasons

A. Disposition blason 80 – 10 zones

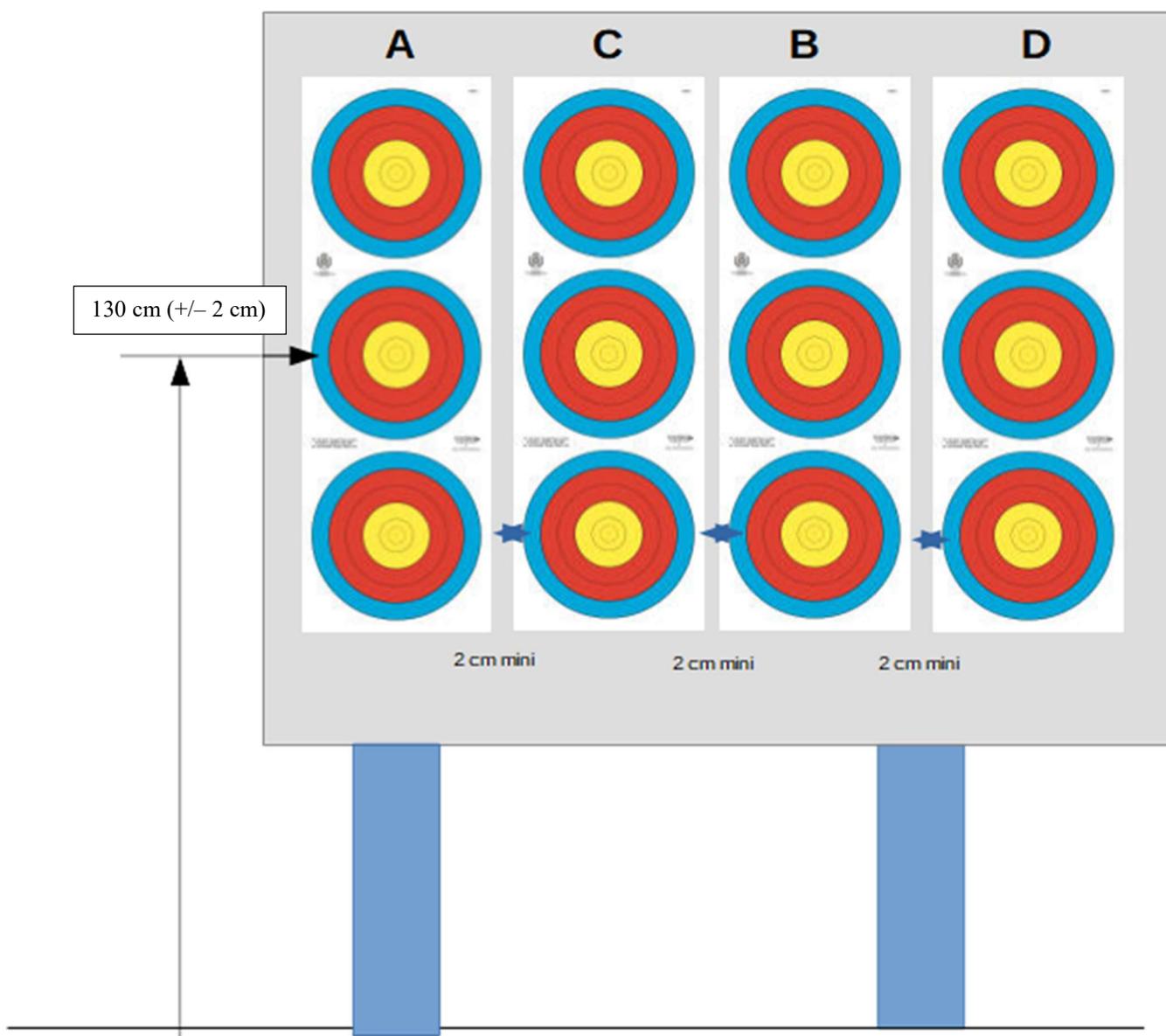


B. Disposition blason 60 – 10 zones *QUALIFICATION 4 ARCHERS PAR CIBLE*



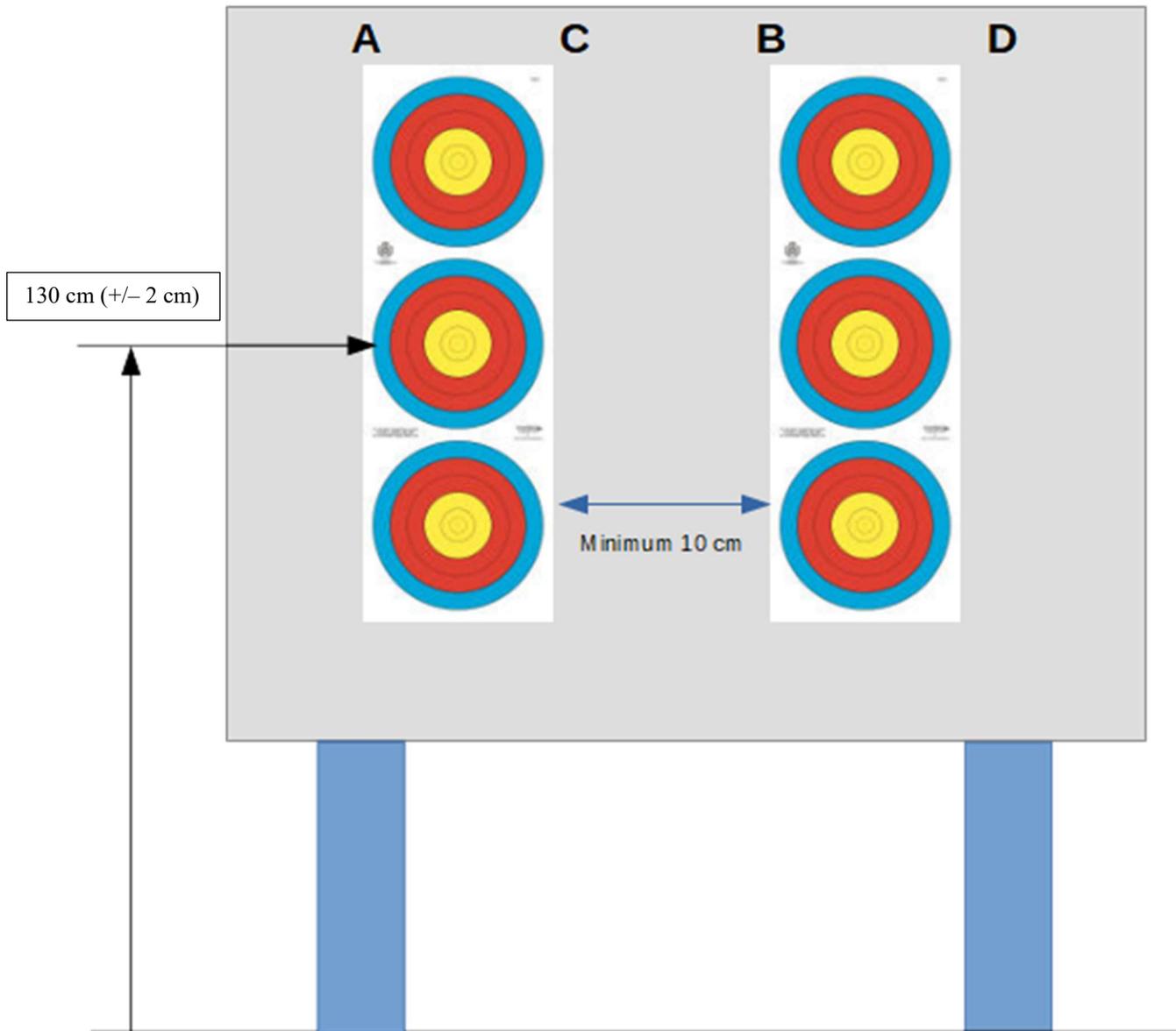
FINALE 2 ARCHERS PAR CIBLE

C. Disposition tri spots de 60



TIR DE QUALIFICATION

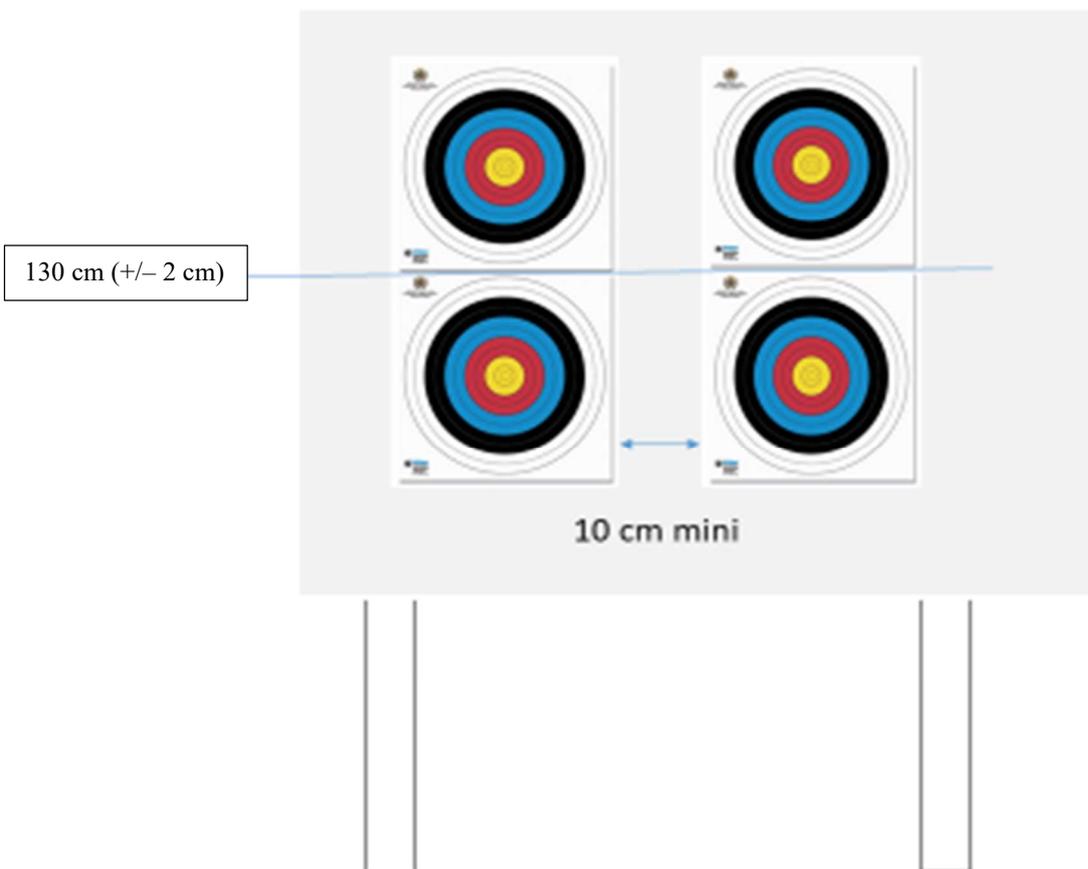
4 ARCHERS / CIBLE



FINALE

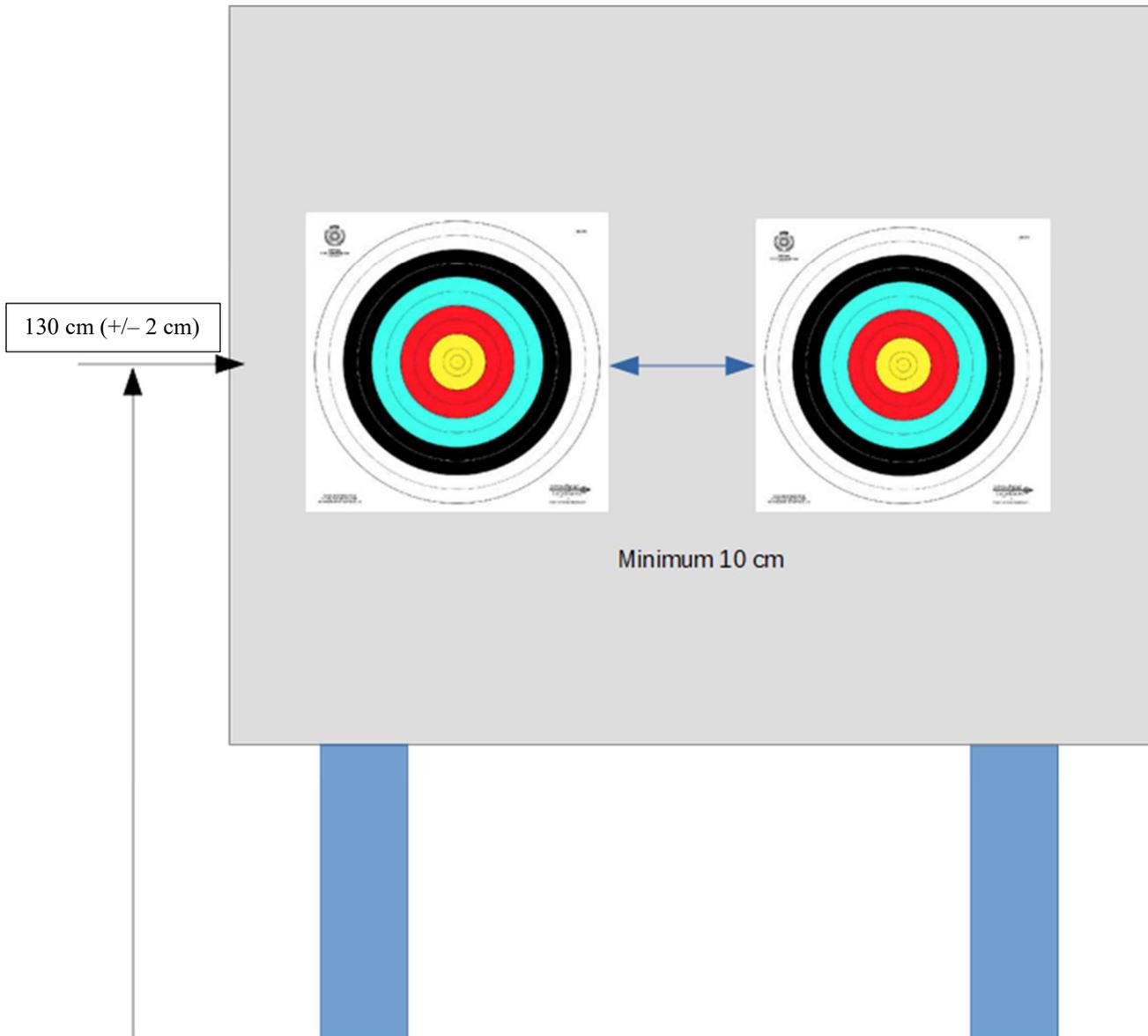
2 ARCHERS / CIBLE

D. Disposition blason 40 – 10 zones



QUALIFICATIONS

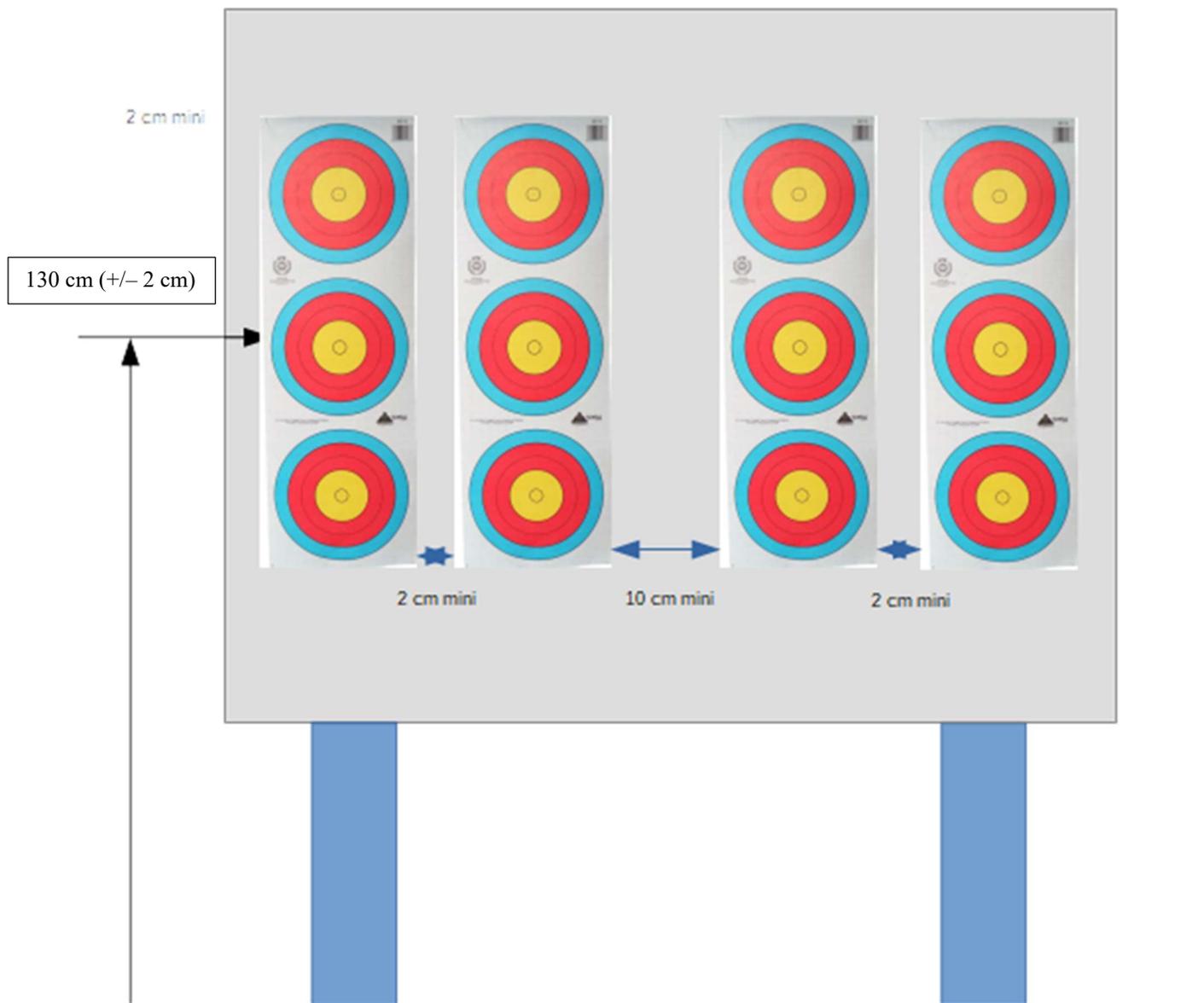
4 ARCHERS / CIBLE



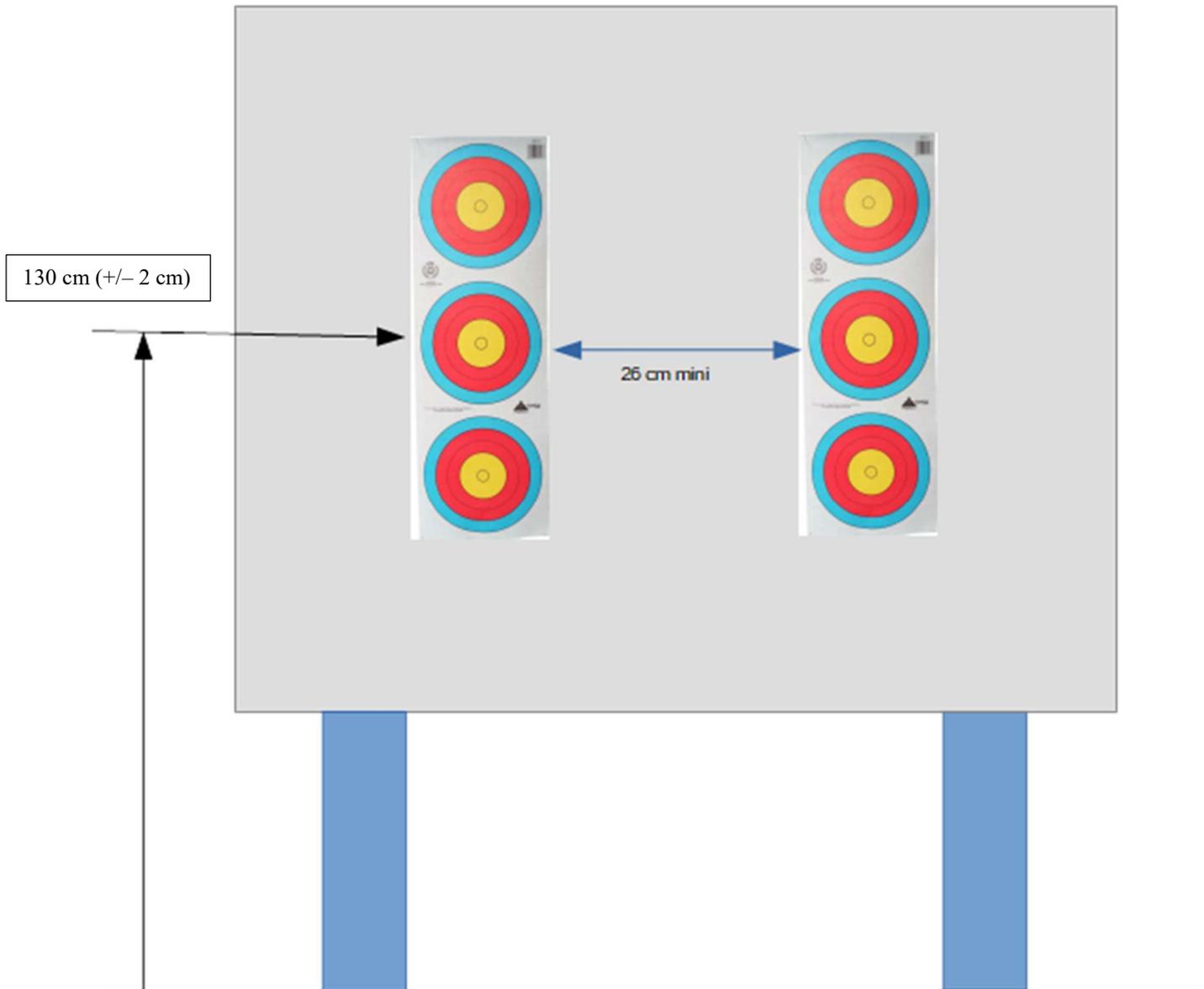
FINALE

2 ARCHERS / CIBLE

E. Disposition tri spots de 40



QUALIFICATION
4 ARCHERS / CIBLE



FINALE
2 ARCHERS / CIBLE

Annexe 2 : Programme prévisionnel d'un championnat (exemple)

Vendredi	14H00 – 18H00	Accueil des délégations, contrôle des dossiers médicaux et sportifs des participants, ainsi que le matériel d'archerie
	19H00	Pot d'accueil
	19H45	Repas
	21H00	Présentation du week-end, suivie de la réunion technique
Samedi	7H30	Ouverture du greffe et contrôle des derniers arrivants
	<u>Départ n° 1 pour toutes les catégories de la classe AB et les arcs à poulies BC et CD</u>	
	8H00 – 8H30	Echauffement sur cibles
	8H45	Début des tirs comptés (blasons non changés)
	10H00	Pause
	10H15	Reprise des tirs pour la série 2
	11H30	Fin des tirs du départ 1
	11H15	Repas pour les archers du départ n°2
	<u>Changement des blasons et installation des archers du départ n° 2</u>	
	13H00 – 13H30	Echauffement sur cibles
	13H45	Début des tirs comptés (blasons non changés)
	15H15	Pause
	15H30	Reprise des tirs pour la série 2
	16H45	Fin des tirs du départ 2
	<u>Traitement des résultats et installation des cibles pour les 1/4 de finales en 4 volées catégories BC et CD</u>	
	17H30	Volée d'essai pour les 1/4 de finalistes
	17H45	Début du tir
	18H30	Fin des tirs
	20H30	Repas de Gala
	Dimanche	<u>Demi-finales et finales sur 4 volées</u>
8H15		Greffes
8H30		Echauffement sur cibles
9H00		Début des demi-finales toutes catégories
10H00		Début des petites finales et finales
<u>Pour toutes les catégories</u>		
11H15		Podiums et résultats
12H15		Clôture du championnat

Commission sportive nationale Tir à l'arc FFSA 2021/2024

STEUX Alexandre - CTN en charge de la coordination de la discipline Para Tir à l'Arc Adapté

alexandre.steux@ffsa.asso.fr - 06 74 77 35 80

BETTINELLI Damien – Elu en charge du suivi de la discipline Para Tir à l'Arc Adapté

alain.bettinelli@sportadapte.fr – 06 73 01 51 72

BRANDENBOURGER Philippe - Membre de la Commission

En charge de l'organisation des Championnats de France et de la Formation

csntaffsa@gmail.com - 06 75 37 34 41

KERGASTEL Jean-Pierre - Membre de la Commission

En charge du classement national (ranking) et d'aide à la gestion des compétitions

csntaffsa@gmail.com - 06 63 43 28 29

LABAUDINIÈRE Patrice - Membre de la Commission

En charge de la gestion des compétitions

csntaffsa@gmail.com - 06 72 82 75 03

PATALAS Vincent - Membre de la Commission

En charge de l'arbitrage

csntaffsa@gmail.com - 06 20 96 63 10

SANCHEZ (DONVAL) Céline

En charge du classement national (ranking) et communication des ligues.

csntaffsa@gmail.com - 06 12 42 97 63

AUGUSTIN Leslie – Membre associé pour les Championnats de France

BIZIEUX Pascal – Membre associé pour les Championnats de France

DEBIAIS Christèle – Membre associé pour les Championnats de France

JAHYER Jackie – Membre associé pour les Championnats de France

MARNEF Jean-Pierre – Membre associé pour les Championnats de France

OUGIER Jézabel – Membre associé pour les Championnats de France